

# REGLEMENT UTVO

## Organisation

### Fabrice SCHMITT

1 rue Victor Hugo 57780 ROSSELANGE

+33 603 239 113

rombas.athletic.club@gmail.com

## DATE ET LIEU

La 2ème édition de l'**Ultra-Trail de la Vallée de l'Orne** aura lieu le samedi **21 septembre 2024** au départ du site de loisirs du Fond Saint-Martin à Rombas. (Accès par la rue Chanteraine). Il s'agit d'une manifestation sportive de course et de marche nordique déclinée sur 12 épreuves : 4 courses de jeunes et 5 circuits de Trail dont 3 d'entre eux peuvent également être effectués en Marche Nordique.

- **EVEIL ATHLETIQUE** : 0,80 km avec 20 m de D+. Départ coureurs : 16h00
- **POUSSINS** : 1,00 km avec 27 m de D+. Départ coureurs : 16h10
- **BENJAMINS** : 1,50 km avec 50 m de D+. Départ coureurs : 16h20
- **MINIMES** : 2,30 km avec 65 m de D+. Départ coureurs : 16h30
- **UTVO 10** : 10,25 km avec 210 m de D+. Départ coureurs : 17h00 ; marcheurs : 17h01
- **UTVO 20** : 19,80 km avec 625 m de D+. Départ coureurs : 15h00 ; marcheurs : 15h01
- **UTVO 40** : 40,60 km avec 1180 m de D+. Départ coureurs : 12h00 ; marcheurs : 12h01
- **UTVO 60** : 60,20 km avec 1470 m de D+. Départ coureurs : 6h00
- **UTVO 80** : 80,00 km avec 2120 m de D+. Départ coureurs : 6h00.

Les parcours, entièrement balisés, empruntent essentiellement des chemins en forêt sur les communes de Rombas, Moyeuvre-Grande, Rosselange, Moyeuvre-Petite, Neufchef, Ranguevaux, Fameck, Vitry-sur-Orne, Clouange, Amnéville (Malancourt-la-Montagne) et Pierrevillers.

## ENGAGEMENT

Par le fait de s'inscrire, les participants s'engagent à respecter l'environnement traversé, à ne laisser aucun déchet sur le parcours ni commettre de dégradations, à porter assistance à tout participant en danger dans l'attente des secours, à signaler à l'organisation leur abandon ou tout arrêt prolongé et à respecter l'ensemble des points du présent règlement.

Par le fait de s'inscrire, les participants reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

## INSCRIPTIONS-LICENCE-CERTIFICAT MEDICAL

Les 4 épreuves sont ouvertes à toute personne licenciée ou non licenciée FFA.

**Les personnes nées en 2005 ou avant**, c'est-à-dire dans les catégories Espoir, Senior et Master sont autorisées à participer à toutes les épreuves.

**Les personnes nées en 2006 ou 2007** (Juniors-U20) sont seulement autorisées à participer à l'UTVO 10 ou à l'UTVO 20.

**Les personnes nées en 2008 ou 2009** (Cadets-U18) sont seulement autorisées à participer à l'UTVO 10 et devront présenter une autorisation parentale de participation.

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à l'une de ces épreuves est soumise à la présentation obligatoire : soit d'une licence délivrée par la FFA en cours de validité à la date du 21 septembre 2024, soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition,

datant de moins d'un an à la date du 21 septembre 2024, ou de sa copie. La copie de la licence ou du certificat médical en format dématérialisé pourra être communiquée via l'outil de téléchargement accessible sur le site <https://gotiming.fr>. Les participants résidant à l'étranger sont tenus de fournir un certificat médical portant la mention obligatoire « de non contre-indication » même si leur fédération est affiliée à l'Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme (IAAF).

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se feront en ligne uniquement, via le site : <https://gotiming.fr>  
Elles seront ouvertes à partir du **1<sup>er</sup> mai 2024** et ne pourront en aucun cas être prises par téléphone ou par mail.

**A partir du 1<sup>er</sup> août, les tarifs seront majorés de 5€.**

La date limite des inscriptions est fixée au **mercredi 18 septembre 2024 à 23h59** ou dès que le quota de coureurs sera atteint. Il n'y aura pas d'inscriptions sur place.

### DROITS D'INSCRIPTION

**ECOLE D'ATHLETISME** : gratuit – 50 dossards

**POUSSINS** : gratuit – 50 dossards

**BENJAMINS** : gratuit – 50 dossards

**MINIMES** : gratuit – 50 dossards

### DROITS D'INSCRIPTION – TRAIL

- **UTVO 10 : 12€** - 150 dossards
- **UTVO 20 : 18€** - 150 dossards
- **UTVO 40 : 24€** - 120 dossards
- **UTVO 60 : 30€** - 100 dossards
- **UTVO 80 : 36€** - 80 dossards

### DROITS D'INSCRIPTION – MARCHE NORDIQUE

- **UTVO 10 : 6€** - 100 dossards
- **UTVO 20 : 12€** - 50 dossards
- **UTVO 40 : 18€** - 50 dossards

**Attention** : Pour annuler votre inscription et être remboursé, il faudra impérativement nous présenter, par tout moyen, un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course au plus tard le vendredi 1er septembre 2024. Après cette date, aucune annulation et aucun remboursement ne seront effectués.

## DOSSARDS

La remise des dossards se fera dans l'enceinte du stade du Fond Saint-Martin. Soit le vendredi 20 septembre, de 17h à 20h, soit le samedi 21 septembre dès 05h00. Les dossards seront délivrés sous réserve d'avoir fourni une licence ou un certificat médical valable. Nous encourageons fortement les participants à transmettre lors de leur inscription en ligne la copie de leur licence ou certificat médical dans le but de faciliter la remise des dossards.

Les coureurs comme les marcheurs devront, pendant la totalité de l'épreuve, porter leur dossard sur la poitrine et visible dans son intégralité.

## CHRONOMÉTRAGE - GOTIMING

Chaque dossard est équipé d'une puce électronique qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et permettra de contrôler la régularité de la course. En vue d'atteindre un fonctionnement normal, cette puce ne devra pas être pliée ni endommagée. Un concurrent n'empruntant pas l'ensemble du tracé de l'épreuve ne pourra être classé à l'arrivée.

## MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Il est de la responsabilité de chacun de se munir d'un gobelet ou d'une flasque personnels pour les différents ravitaillements.

Il vous faudra également prévoir un équipement et une tenue adaptés aux conditions météorologiques de la course. Nous vous conseillons fortement d'emporter dans votre sac à dos une couverture de survie et d'y accrocher un sifflet.

## SITE DE DÉPART

### **Consigne :**

Dans l'enceinte du stade du Fond Saint-Martin, une consigne vous permettra de déposer votre sac pendant la durée de votre course. Une étiquette portant le numéro de votre dossard sera apposée sur votre sac. À votre retour, votre sac vous sera rendu sur présentation de votre dossard. Des bénévoles surveilleront les sacs déposés.

### **Vestiaires, toilettes & douches :**

Des toilettes et des douches seront accessibles dans l'enceinte du stade du Fond Saint-Martin.

## RAVITAILLEMENTS (selon conditions sanitaires en vigueur)

- **UTVO 10** : km8.0 - arrivée
- **UTVO 20** : **km8.0** - km13.3 - arrivée
- **UTVO 40** : km8.2 - km13.0 – **km20.7** – **km28.8** – km34.1- arrivée
- **UTVO 60** : km8.2 - km16.0 - km25.2 – **km31.9** - km39.2 - **km45.9** – km52.5 - arrivée
- **UTVO 80** : km8.2 - km16.0 - km25.2 – **km31.9** - km39.2 - **km45.9** – km52.5 – **km60.2** – km68.2 – km73.5- arrivée

## BARRIERES HORAIRES (calculées sur la base de 6km/h en Trail et 5km/h en Marche Nordique)

Tout participant coureur ou marcheur dépassant les barrières horaires suivantes sera invité à rendre son dossard au coureur qui sera chargé officiellement de fermer l'épreuve et qui, à ce titre, sera facilement identifiable.

- **UTVO 80** : Départ 6h00 // km31.9 (rav. Morlange) : 11h20 // km45.9(rav. Clouange) : 13h40 // km60.1 (stade du Fond Saint-Martin) : 16h00.

**Les traileurs arrivant après 16h00 seront reclassés et considérés comme finishers sur UTVO 60 // km68.2 (Chemin de la Potence) :17h30.**

- **UTVO 60** : Départ 6h00 // km31.9 (rav. Morlange) : 11h20 // km45.9(rav. Clouange) : 13h40
- **UTVO 40** : Départ 12h00 // km20.7 (rav. Stade du Fond Saint-Martin) : 15h50 // km28.8(rav. Chemin de la Potence) : 17h15.
- **UTVO 20** : Départ 15h // km8.0 (Chemin de la Potence) :16h40.

## RÉCOMPENSES - PODIUMS

La remise des prix se fera sur le site du Fond Saint-Martin à partir de 19h00.

**TRAIL** : Coupe aux trois 1ères femmes et aux trois 1ers hommes aux différents classements scratch.

## RESPONSABILITE MEDICALE

Le médecin de la manifestation pourra décider de mettre hors course tout participant dont l'état physique lui apparaîtra incompatible avec la poursuite de l'épreuve.

## SECURITE ET ASSISTANCE

Deux équipes de secouristes se tiendront sur les postes clés de la course : le Stade du Fond Saint-Martin et le Boulodrome de Rosselange.

L'assistance est confiée par délégation à l'Ordre de Malte, association de premiers secours dûment agréée par la Préfecture.

Un médecin et une ambulance seront présents sur le site du Fond Saint-Martin.

## ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses hors stade. Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront nécessaires à l'ensemble de l'organisation.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence.

Il incombe aux non-licenciés de s'assurer personnellement.

La responsabilité de l'organisateur sera dégagée dès le retrait du dossard pour abandon, ou en cas de défaillance due à un mauvais état de santé ou en cas de dommages (vols d'affaires personnelles, bris, perte ...) subis par les participants ou encore pour dégradation ou non-respect du milieu naturel. La souscription d'une assurance garantissant ces risques incombe à chacun.

## ABANDON

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle (de ravitaillement) le plus proche et lui remettre son dossard.

## DROIT A L'IMAGE

Les participants acceptent la publication de leur nom dans les résultats qui seront diffusés (FFA, médias, presse....) et autorisent expressément les organisateurs de l'UTVO ainsi que leurs ayants-droit, à utiliser librement les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'événement, sur tous les supports de communication.

## LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la " Loi Informatique et Libertés " du 6 janvier 1978, tous les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant.

## LITIGES

En cas de litiges, le directeur de course sera le seul interlocuteur habilité à régler les problèmes éventuels.

## ANNULATION

En cas de force majeure, mauvaises conditions météorologiques, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de raccourcir le parcours, de changer les barrières horaires, d'interrompre ou d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque dédommagement ou remboursement.